ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

TGV

Question écrite n° 56998

Texte de la question

M. Michel Lezeau interroge M. le secrétaire d'État chargé des transports sur l'augmentation de 3,5 % des abonnements TGV. Le jour même de cette annonce, le 1er juillet, les usagers de la ligne Tours-Paris - dont les forfaits vont quand même passer de 15 à 19 € par mois, ou 180 € à 228 € par an - ont vécu, une fois de plus, un vrai cauchemar, une série de dysfonctionnements, de retards du matin jusqu'au soir (au total, de 4 à 5 heures de retard). Les motifs de retard s'accumulent depuis le début de l'année 2009 (l'hiver, le gel et le froid créent des ruptures de caténaires, entraînant l'immobilisation des aiguillages, l'été, la chaleur crée des dilatations au niveau des voies, et l'automne les feuilles sur les voies gênent le bon fonctionnement des aiguillages). Dans ce contexte, les abonnés sont fatigués par ces trop nombreux retards et exaspérés par ces augmentations record (+ 8,7 % depuis juin 2007). Aussi, le collectif des TGVistes Tours-Paris a décidé de réagir en menant une action de grève de présentation de billets dans les prochains jours avec un objectif précis : obtenir une baisse de l'augmentation ou une compensation de type 1 semaine de forfait gratuit pour les abonnés ayant plus de 12 mois d'ancienneté. Face à cette situation, qui ne cesse donc de se dégrader, il lui demande ce qui pourrait être entrepris auprès de la direction de la SNCF afin de remédier, une bonne fois pour toutes, à ces dysfonctionnements.

Texte de la réponse

La SNCF a augmenté en 2009 le prix des abonnements forfaitaires TGV de 3,5 %. Ceci représente des majorations annuelles de 16,40 euros pour les abonnés ayant une ancienneté d'un an et de 14,90 euros pour les abonnés ayant une ancienneté de deux ans et plus. Cette augmentation doit permettre à la SNCF de financer les investissements conséquents pour le matériel roulant. Il convient toutefois de noter que la réduction liée à l'abonnement représente 65 % du tarif normal. Une étude récente des politiques tarifaires appliquées aux voyageurs dans dix pays européens a montré que les prix français étaient parmi les moins élevés. La France est l'un des pays où, rapportés au salaire médian, les tarifs du transport ferroviaire sont les plus compétitifs, en particulier sur le réseau des lignes à grande vitesse. Par ailleurs, le taux de régularité des trains au cours de l'année 2008, en heure de pointe, a été supérieur à 93 %. La circulation des TGV Paris-Tours a subi début 2009 les effets de conditions météorologiques dégradées qui ont conduit à des taux de régularité inférieurs à 90 % en janvier et mars. Depuis lors, le taux de régularité remonte pour atteindre 90,9 % sur neuf mois, même si des incidents techniques survenus le 1er juillet et la première quinzaine de septembre ont entraîné un retard cumulé élevé des circulations. À cet égard, les clients ayant subi un retard de plus d'une demi-heure ont bénéficié d'une compensation sous forme de bon voyage d'une valeur de 33 % du prix du billet. La SNCF et les pouvoirs publics sont mobilisés pour améliorer la régularité du service à la clientèle de la ligne TGV Paris-Tours. Dans ce cadre, la SNCF rencontrera régulièrement l'association des abonnés SNCF Tours-Paris, afin de dresser un état des lieux et de procéder au suivi de la régularité des trains.

Données clés

Auteur : M. Michel Lezeau

Circonscription : Indre-et-Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 56998
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7629
Réponse publiée le : 8 décembre 2009, page 11810